



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle des 50 ans et plus, ce 7 janvier 2013 à 20 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MME LA CONSEILLÈRE : Kathleen St-Jean

MM LES CONSEILLERS : Marco Dionne
Pierre Saillant
Joël Ross
Lauréat Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis Lévesque, maire, déclare la séance ouverte à 20 h 00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012
4. Adoption des procès-verbaux des 2 séances extraordinaires du 17 décembre 2012
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Approbation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH)
7. Autoriser la MRC de Kamouraska à procéder à la vente pour non-paiement de taxes
8. Approbation de la modification au contrat d'Aquatech
9. Renouvellement de divers ententes, cotisations ou contrats annuels
10. Autoriser la demande de subvention salariale à Emplois d'été Canada
11. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2013 et demande d'acte de répartition
12. Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif auprès de Trans-Apte
13. Autorisation de procéder à l'appel d'offres – Collecte et transport des boues de fosses septiques pour 2013, 2014,

2015 et 2016

14. Appui auprès de la CPTAQ pour l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 234
15. Demande de maintien du financement au niveau actuel des programmes d'aménagement forestier de toutes natures en 2013
16. Adhésion au programme « Changez d'air »
17. Demande d'appui financier :
 - Collège Ste-Anne
18. Correspondance
19. Autres sujets :
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

001-2013

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

002-2013

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que lu.

4. Adoption des procès-verbaux des deux (2) séances extraordinaires du 17 décembre 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

003-2012

et résolu à l'unanimité que les deux (2) procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 décembre 2012 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que lu.

5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

004-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale intérimaire à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012, totalisant une somme de 154 178.24 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 décembre 2012, pour un total de 52 531.67 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

6. Approbation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2013 par

la Société d'habitation du Québec (SHQ) totalisant un déficit d'opération prévu au montant de 38 695 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité envers l'Office Municipal d'Habitation (OMH) soit le remboursement de 10% du déficit;

CONSIDÉRANT que le budget peut être révisé et modifié en cours d'année;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

005-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2013 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) et s'engage à rembourser 10% du déficit budgétaire jusqu'à concurrence de 5 000 \$ sans autorisation supplémentaire.

7. Autoriser la MRC de Kamouraska à procéder à la vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT la liste des comptes de taxes impayées déposées au conseil municipal en novembre dernier (rés. 179-2012);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

006-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal transmette à la MRC du Kamouraska la liste des compte de taxes impayés antérieurs à 2012 et ayant un solde supérieur à 50 \$ afin qu'elle procède à la vente des immeubles portant les matricules suivants :

MATRICULE	TOTAL	MATRICULE	TOTAL
5355-38-1925	5 861.99 \$	6243-95-9010	555.54 \$
7432-93-1011	142.76 \$	5355-06-3789	940.81 \$

8. Approbation de la modification au contrat d'Aquatech

CONSIDÉRANT la révision en profondeur et l'application des changements relatifs au Règlement sur la qualité de l'eau potable mis en vigueur en avril 2012;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

007-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la proposition no 539-9502 de l'avenant no 3 qui inclut une modification du contrat initial au point 1 a), b) et c) pour la somme de 2 825 \$ ainsi qu'au point 2 a), b) et c) au montant de 500 \$, taxes en sus, si applicables.

9. Renouvellement de divers ententes, cotisations ou contrats annuels

CONSIDÉRANT le renouvellement annuel des cotisations, des ententes et des contrats d'entretien auprès de différents partenaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

008-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le renouvellement et/ou le paiement, taxes incluses, aux partenaires suivants :

- CRSBP - Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent, 6 231.03 \$
- ADMQ – Association des directeurs municipaux du Québec, 670.15 \$
- Québec Municipal - Service d'information internet, 316.18 \$
- PG Solutions – logiciel de comptabilité et de gestion de fosses septiques, 7 145.70 \$
- CAUREQ – Central d'appel d'urgence des régions de l'Est-du-Québec, sans frais
- Première ligne - Service de Sécurité Incendies, 786.61 \$

10. Autoriser la demande d'aide financière au Programme Emploi-Été Canada 2013.

CONSIDÉRANT la reconduction du Programme emploi-été Canada et la date de dépôt des demandes;

CONSIDÉRANT que ce programme permet l'embauche d'étudiant pour dispenser des cours de natation à toute la population du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la possibilité pour un étudiant d'acquérir de l'expérience dans un des champs d'études qu'il a choisis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

009-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil dépose une demande au Programme emploi-été Canada 2013 et mandate la directrice générale à signer les documents nécessaires.

Dépenses et engagements de crédits

11. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2013 et demande d'acte de répartition

CONSIDÉRANT que plusieurs interventions en cours d'eau sont prévues par la MRC de Kamouraska en 2013;

CONSIDÉRANT qu'avant d'entamer le processus menant à la réalisation du projet d'intervention localisé à Mont-Carmel, nous devons donner notre approbation et notre décision quant au mode de réalisation de l'acte de répartition;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

010-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel appuie les travaux d'entretien sur les cours d'eau branche Sud du cours d'eau Roussel et d'aménagement de la branche 13 de la rivière Kamouraska prévu par la MRC, de plus, la municipalité s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au cours d'eau branche Sud du cours d'eau Roussel et branche 13 de la rivière Kamouraska en 2013.

Que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

Que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

12. Approbation de la contribution financière annuelle pour le transport adapté et collectif auprès de Trans-Apte.

CONSIDÉRANT les services dispensés par Trans-Apte pour le service de transport adapté et collectif sur le territoire;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts entre le Ministère des Transports, les usagers et la part de la municipalité (5,5 %);

CONSIDÉRANT que la quote-part de chacune des municipalités est déterminée au prorata de la population par rapport à l'ensemble des municipalités desservies.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

011-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement à Trans-Apte inc. pour l'année financière 2013 au montant de 3 747 \$.

13. Autorisation de procéder à l'appel d'offres – Collecte et transport des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2012 du contrat de collecte et transport des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT que les résidences principales sont vidangées aux 2 ans et les résidences secondaires aux 4 ans;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

012-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède par appel d'offres public sur le SE@O et dans un journal pour un contrat de quatre (4) ans, soit 2013, 2014, 2015 et 2016;

Divers

14. Appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 234

ATTENDU qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Messieurs Marco et Benoit Rivard, visant l'exploitation d'une gravière sur une partie du lot 234 du cadastre de Mont-Carmel, d'une superficie de 48 000 mètres carrés;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU le potentiel agricole limité de la superficie visée par la demande;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU qu'il s'agit de poursuivre l'exploitation d'une gravière existante appartenant à Monsieur Benoit Rivard;

ATTENDU que les requérants devront aussi répondre aux exigences et obtenir une autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour procéder à l'exploitation de la gravière;

MALGRÉ que la municipalité reconnaît qu'il existe des espaces disponibles pour l'exploitation de sablière-gravière dans la municipalité et hors de la zone agricole;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

013-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- appuie les demandeurs, Messieurs Marco et Benoit Rivard, dans leur démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'agrandir l'aire d'exploitation d'une gravière existante sur une partie du lot 234 du cadastre de Mont-Carmel d'une superficie de 48 000 mètres carrés;

- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale.

15. Demande de maintien du financement au niveau actuel des programmes d'aménagement forestier de toutes natures en 2013-01-07

CONSIDÉRANT que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

CONSIDÉRANT que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;

CONSIDÉRANT qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;

CONSIDÉRANT que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;

CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;

CONSIDÉRANT que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leurs créations;

CONSIDÉRANT que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme

de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe;

CONSIDÉRANT qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

014-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal Mont-Carmel demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, Madame Martine Ouellet, qu'elle maintienne pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.

Que la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale comme prévu dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) du Bas-Saint-Laurent.

16. Adhésion au programme « Changez d'air »

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) en partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a lancé le 1er janvier 2013 la deuxième phase du projet-pilote environnemental de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois dans le cadre du programme « Changez d'air »;

CONSIDÉRANT que cette phase prévoit la participation volontaire des municipalités du Québec, sans quoi, un résident vivant dans une municipalité n'ayant pas adhéré au programme ne pourra se prévaloir des remises pouvant aller jusqu'à 600 \$;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

015-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel adhère au programme « Changez d'air » de l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) afin que les résidents de Mont-Carmel puissent se prévaloir des remises en argent lors du retrait ou le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois en remplissant préalablement le formulaire d'admissibilité.

17. Demande d'appui financier

- Collège Ste-Anne

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

016-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les

montants suivants :

- **Comité des prix - CSA :**
50 \$ pour les prix de fin d'année

18. Correspondance

19. Autres sujets :

20. Période de questions

De 20 h 53 à 20 h 54.

21. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

017-2013

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 20 h 55.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire trésorière adjointe

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.